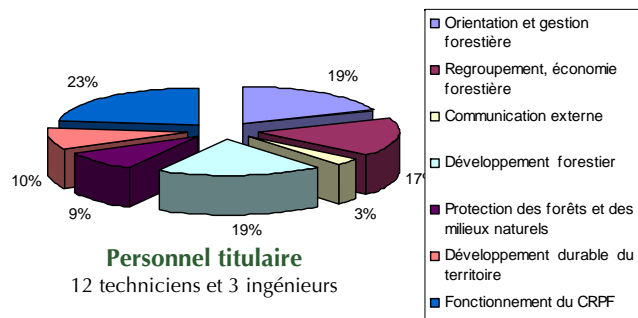


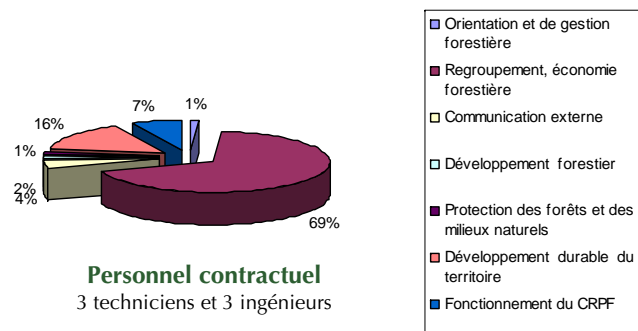
# Activité du personnel



## Personnel titulaire

12 techniciens et 3 ingénieurs

Quatre activités à peu près comparables tournent autour de 20%. La multiplication des nouvelles collectivités et le nombre important de Chartes Forestières de territoire se traduisent par de nouveaux contacts. L'orientation de la gestion forestière reste élevée ce qui s'explique par l'élaboration du schéma de gestion sylvicole, la mise au point des codes de bonne pratique et la consolidation de l'observatoire de la forêt privée. Le temps consacré au fonctionnement du CRPF s'explique en partie par la démarche de qualité ISO et l'effort significatif d'informatisation des techniciens dont la plupart maîtrisent désormais le logiciel de système d'information géographique MAP INFO. Les techniciens ont réduit leur activité économique et de regroupement à la suite du transfert des activités vers la coopérative Provence-Forêt. Par contre, ils se sont consacrés plus aux Plans de développement de massif. L'activité de développement forestier tournée vers les propriétaires s'est réduite.



## Personnel contractuel

3 techniciens et 3 ingénieurs

Les contractuels ont surtout consacré leur temps aux plans de développement de massif (69%). Cette année a été marquée par l'extension des diagnostics dans le Briançonnais, la montagne de Lure et le plateau de Valensole. Une étude plus complète s'est poursuivie dans les hautes vallées des Alpes-Maritimes (Haut Var, Roya Bévéra). Après ces diagnostics, le CRPF s'efforce de travailler à la définition d'une stratégie avec les acteurs du territoire. Avant de démarrer la phase d'animation il convient de préciser le discours à tenir aux propriétaires et les moyens pour y parvenir.

Les chartes forestières de territoire permettront-elles de faciliter cette réflexion ? Trois contractuels sont impliqués dans ces démarches qui tentent de replacer la forêt au centre des préoccupations des gestionnaires des territoires. Il semble que ce soit aussi l'occasion d'envisager avec eux des actions en forêt privée et d'en prévoir les modalités.

## Brèves (suite)

La Charte Forestière de territoire a renforcé le partenariat ; le diagnostic de la forêt, l'enquête auprès des propriétaires, la réflexion sur une convention de passage ont été conduits conjointement entre le syndicat gestionnaire du Grand Site, le CRPF et les autres organismes associés.

Le CRPF a été associé aux nouvelles générations des PIDAF notamment par l'ONF quand elle en est le maître d'œuvre. C'est l'occasion d'effectuer des études foncières et de situer sur cartes les actions conduites en forêt privée, grâce au Système d'Information Géographique (SIG).

## Var

À la suite d'un effort particulier sur les plans simples de gestion et grâce à une structure foncière plus favorable, le Var concentre désormais la moitié des surfaces des PSG agréés.

En collaboration avec l'ONF, une étude de la ressource a été conduite pour garantir l'approvisionnement de neufs projets de chaufferie dans la Provence Verte. L'étude des PSG a montré que les programmes d'intervention prévus étaient bien suivis par les propriétaires.

Le plan de massif sur Roquebrune sur Argens a fait émerger divers projets chez les propriétaires. Certains présentent un intérêt général ; il est prévu de les soutenir en les intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'étude. Un site proche des rochers de Roquebrune sera globalement aménagé pour améliorer la forêt, mieux la desservir et organiser la fréquentation. Le CRPF s'est vu confié l'animation de la charte forestière du canton de Comps par la communauté de communes et le PNR du Verdon. Il participe activement à celle du Draçénois.

## Vaucluse

Une peupleraie a été exploitée 13 ans après son installation conseillée par les techniciens du CRPF et de l'AFOCEL, ! Plantée sur les alluvions de la Durance, elle a permis de récolter 3000 m<sup>3</sup>. Achetées à un prix attractif, les grumes vont être valorisées dans la fabrication d'emballages légers. La qualité a été appréciée des industriels italiens, notamment le clone I214. Le résultat de la comparaison de clones fera l'objet d'articles.

Le propriétaire a donné son accord pour réserver une partie du chantier de reboisement à la poursuite d'essais de comparaison. Avec les autres essais installés dans la vallée du Rhône, il sera possible de conseiller au mieux les autres propriétaires. Cette solidarité entre propriétaires mérite d'être soulignée car les essais, par définition, comportent certains risques.

# Activité 2005 du CRPF en PACA



## Les grands dossiers du conseil d'administration

### Politique Méditerranéenne

Les présidents des quatre CRPF concernés ont obtenu du ministre de l'Agriculture qu'un rapport soit établi en ce sens par l'ingénieur général DEVOS. Ce projet déposé en décembre, propose un cadre politique rénové, en reprenant les idées des quatre C.R.P.F. sur l'approche globale et la contractualisation. C'est un schéma qui devra faire l'objet de négociation avec les Régions.

### Politique environnementale

Le conseil d'administration a approuvé la politique environnementale pour la conduite d'une gestion durable respectueuse de l'environnement. Elle s'applique aux conseils à la gestion des forêts privées et à la formation, sensibilisation des personnels et des propriétaires forestiers privés.

Le conseil s'est aussi déterminé pour adhérer à la démarche de PEFC Paca (Programme de Reconnaissance

des Certifications Forestières) afin de permettre au bois Français de maintenir ses débouchés.

### Détermination de seuils

Comme prévu dans la loi forestière de 2001, le conseil d'administration a donné son avis aux préfets pour la détermination des seuils à partir desquels s'appliquent les mesures nécessaires au renouvellement de peuplements en cas de coupe rase : taille minimale du massif (fourchette de 4 à 10 ha) et surface minimale de la coupe rase (1/2 ha).

Dans les forêts ne présentant pas de

garanties de gestion durable (art 10), le CRPF préconise l'obtention d'une autorisation de coupe par la DDAF au-delà de 1/2 ha pour les coupes enlevant plus de 50% du volume de la futaie. Il a également proposé les seuils fixant la limite de demande de défrichement (art. L311-2).

### Plans Simples de Gestion

Pour qu'ils restent simples tout en prenant en compte les nouvelles dispositions légales en matière environnementales, le conseil a étudié la possibilité de guider le propriétaire pour rendre plus accessible sa rédaction. En 2006, un canevas informatisé et la fourniture d'un état des lieux sous forme cartographique, extrait de la base SIG constituée, seront

fournis aux propriétaires. Les données de la Diren précisant les dispositions environnementales à prendre en compte figureront dans la base SIG. Les fiches SRGS

complèteront un dispositif facilitant la rédaction du PSG.

Par ailleurs, comme la loi forestière de 2001 le prévoyait et compte tenu des spécificités de notre région, le conseil a proposé à l'agrément au ministre de l'Agriculture les conditions d'exemption de Plan Simple de Gestion, étant entendu que cette mesure doit être d'un usage tout à fait exceptionnel et d'une mise en œuvre très restrictive : pente supérieure à 50% et peuplements médiocres pour des propriétés d'une surface inférieure à 100 hectares.



Centre Régional de la Propriété Forestière  
7, impasse Ricard Digne  
13004  
MARSEILLE  
04 95 04 59 04  
paca@crpf.fr

## Brèves par département

## Alpes de Haute Provence

Les incendies ont parcouru plus de 2500 hectares dans le sud du département. Avec les services concernés, le CRPF a participé aux réunions, études et diagnostics ; la coopérative est sur le point de traiter un premier chantier sur Esparron.

La réhabilitation de la châtaigneraie du canton d'Annot est entrée dans sa phase concrète. Dans la châtaigneraie de la montagne de Lure, une étude menée conjointement avec la Chambre d'Agriculture s'est traduite par la création d'une Association Syndicale Libre.

Le centre a participé activement à la première fête du bois du Pays A3V (haut et moyen Verdon) sur les thèmes du bois énergie, de la valorisation de la châtaigne et des champignons sylvestres.

## Hautes-Alpes

Le travail avec les territoires s'est accentué. Le CRPF a co-animé la charte forestière du Champsaur en organisant notamment une série de réunions sur les principaux thèmes identifiés.

Avec le pays de l'Embrunais, Savinois, Ubaye, un programme d'animation a été défini. Un protocole a été signé avec le PNR du Queyras pour conduire un travail commun en 2007.

Une convention de partenariat précise désormais les efforts de développement conjoint de la Chambre d'Agriculture et du CRPF.

## Alpes-Maritimes

Les PDM des hautes vallées se poursuivent avec le diagnostic du Haut Var, de la Roya et de la Bévéra et l'animation dans la Tinée et la Vesubie.

Le CRPF a répondu à une demande nouvelle émanant de deux communautés d'agglomération relative à leur charte de l'environnement. Il a été associé aux réflexions et sollicité pour proposer des actions : sensibilisation des propriétaires et du public sur les fonctions des espaces boisés, promotion du bois énergie, sensibilisation à la certification des forêts (PEFC, ...). A suivre. Avec l'ONF, le CRPF a étudié la ressource en bois énergie à la demande du Conseil Général.

## Bouches du Rhône

Le travail coordonné avec le Grand Site Ste Victoire s'est accentué. Après le diagnostic de la forêt privée du versant Nord, un programme d'amélioration de la desserte est en cours. Les pistes DFCI seront adaptées à l'évacuation des bois issus des éclaircies.

(Suite page 4)

## Que disent les propriétaires et quels projets ont-ils ?

**Au cours de l'année 2005, certains propriétaires ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et leurs projets relatifs à leurs patrimoines boisés (voir encadré). La synthèse des réponses obtenues permet de mieux appréhender leurs projets et leurs attentes.**

Il est rassurant de constater qu'il apparaît de plus en plus « naturel » de consulter les acteurs incontournables de l'aménagement des territoires boisés que sont leurs propriétaires. Ils sont souvent ignorés, car difficiles à joindre, vu leur nombre. Les moyens modernes de communication permettent désormais de mieux les rencontrer.

## Des « sentimentaux »

Les deux tiers sont des retraités (50% dans le Grand Site Sainte Victoire, GSSV). Les actifs sont des cadres moyens (9%) ou des agriculteurs (7%, contre 12% pour la moyenne nationale). Les 3/4 sont des hommes. Il y a deux fois plus de propriétaires étrangers que dans le reste de la France (3,4% pour 1,4% en moyenne).

Une partie réside sur leur propriété à titre principal ou secondaire mais dans des proportions très variables (22% à Comps à 52% dans le GSSV). 1/4 disposent de bâtiments consacrés souvent à une activité lucrative ou d'accueil ou à usage agricole. Un nombre significatif signale la présence de ruines.

Le maintien d'un patrimoine et la possession d'un lieu d'agrément sont les motivations principales des personnes qui ont répondu. Néanmoins, certains évoquent un revenu complémentaire potentiel ou la perspective d'une activité

créant des emplois sur place, mais en troisième rang. Les propriétaires sont dans l'ensemble de grands sentimentaux. Ils ressentent un réel attachement à leur propriété sur-

Questionnaire Charte Forestière de territoire du Grand Site Sainte Victoire (GSSV).

Questionnaire Plan de développement de massif sur la commune de Roquebrune sur Argens (Var)

Questionnaire sur la présence du gibier et le constat de dégâts à la forêt dans les Alpes de Haute Provence.

Enquête sur la rénovation et la valorisation de la châtaigneraie d'Albion (Alpes de Haute Provence).

Questionnaire Charte Forestière de territoire du canton de Comps (Var).

Sondage auprès des lecteurs du bulletin Forêt Privée sur les thèmes de réunion.

Statistiques de consultation des fiches une question une réponse sur le site OFME.org.

Enquête nationale auprès des propriétaires, un tiré à part « La propriété forestière privée en Provence Alpes Côte d'Azur » a été édité par la DRAF et le Serfob Paca.

Synthèses fournies sur demande.

tout là où subsistent les signes d'activité de leurs ancêtres. Sur le plateau d'Albion, les sondés veulent rénover leurs châtaigneraies dans un but patrimonial (86%) alors que la fonction marchande n'apparaît qu'à hauteur de 59% des réponses.

## Les usages

Ceux qui ont répondu ont une bonne connaissance de leur forêt car leur usage principal est de s'y promener (69%) et d'y récolter du bois (67%). Dans la région de Comps et dans la montagne de Lure, la récolte de champignon arrive largement en tête ce qui explique les conflits !

Dans le GSSV, 62% déclarent disposer d'un plan ou d'une photo

aérienne et un tiers connaît bien les plantes et la faune de leur propriété. Un petit nombre a cité les réglementations applicables à leur propriété, celles de l'urbanisme semblent les

mieux connues.

La moitié des propriétaires estiment que les charges de gestion de leur propriété forestière sont trop élevées. Ils les assument en premier lieu par leurs fonds propres (pour 69% dans le GSSV), complétée pour certains par la récolte de bois et la location de la chasse.

Les principales causes d'inquiétude sont dans l'ordre : l'entretien difficile, lié à l'absence de revenus réguliers, la vulnérabilité à l'incendie puis le passage d'engins motorisés.

## Usages d'autres personnes

Dans leurs bois, ils constatent d'autres usages que ceux de leur propre famille comme la fréquentation à pied, la chasse, la cueillette (champignons), la fréquentation d'engins à moteur.

fréquentation	Souhaitée	Tolérée	Subie
à pied	3 (4)	29 (44)	68 (41)
à moteur	0	9	91
chasse	26 (18) louée	44 (41)	30 (26)
cueillette	0	47 (70)	53 (48)

tableau des résultats pour le Grand Site Ste Victoire et pour Roquebrune sur Argens (entre parenthèses)

## Les objectifs de gestion

Les propriétaires du grand Site Ste Victoire mettent en avant la préservation de la nature (90%), la prévention des incendies (86%), la sylviculture (64%), la mise en valeur agricole et du patrimoine bâti (60% chacun). Ceux qui souhaitent accroître leur patrimoine sont trois fois plus nombreux que ceux qui veulent vendre.

## Leurs projets

70% à 90% de ceux qui ont répondu aux trois questionnaires ont un projet. Quelques soient les lieux, leur extrême variété prouve que les risques d'uniformisation du paysage sont exclus ! Les proportions varient selon les secteurs géographiques, mais on retrouve régulièrement les projets de prévention des incendies (intérêt marqué pour les débroussaillages et les retenues d'eau), de



Un aménagement qui améliore le paysage et rompt la continuité forestière (Ste Victoire)

préservation de la nature (maintien de pelouses débroussaillées, conservation de vieux arbres), interventions sylvicoles (coupes et plantations), de valorisation du patrimoine bâti (petit patrimoine, rénovation bâti, ...), mise en valeur agricole (truffière, oliveraie, pâturage des sous bois, céréales, plantes aromatiques, ...), chasse (cultures à gibier, équipement), accueil axé sur l'hébergement).

## Intérêt général et intérêt privé concordants

Deux constats peuvent être faits.

Les propriétaires raisonnent plus en gestionnaires d'un espace global (bois mais aussi terres, landes, bâtis) qu'en sylviculteurs. Ils sont par nature multi actifs.

Ces projets présentent généralement un réel intérêt pour un meilleur aménagement de l'espace, une prévention incendie efficace et des paysages harmonieux.

Ils répondent donc à des enjeux qui dépassent l'intérêt privé ce qui justifierait qu'on aide ces propriétaires dans la conduite de leurs projets, en les infléchissant si nécessaire pour une meilleure cohérence. Certains ont des projets d'accueil qui peuvent contribuer à une meilleure organisation de la fréquentation et répondre à des demandes spécifiques (par exemple : randonneurs équestres). Ceux dont les propriétés sont parcourues devraient bénéficier de conventions avec les collectivités concernées.

## Autres consultations

## Consultation des fiches

Les fiches « Une question Une réponse » jouissent d'une bonne notoriété puisque on a enregistré 127 804 consultations en 2005, soit 36% des documents visités du site OFME. (<http://www.ofme.org/foret-privee/fiches.php>). Les consultations les plus élevées ont été respectivement :

Statut des chemins : 7343

Bois de chauffage : 3857

Sol acide sol calcaire et forêt : 2452

Par thème, on constate l'ordre suivant : juridique et le fiscal, puis technique, économique, les organismes.

## Attitudes face aux dégâts de gibier

65 sur 145 propriétaires ayant un Plan simple de gestion dans le département des Alpes de Haute-Provence ont répondu à un questionnaire sur la présence de cervidés dans leurs forêts et sur l'existence éventuelle de dégâts. L'équilibre entre la forêt et les populations de gibier (équilibre sylvocynétique) semble globalement assuré. Néanmoins, vingt trois propriétaires ont demandé une visite du technicien pour dresser un diagnostic des dégâts.

## Thèmes de réunion

Près de 150 personnes ont répondu au sondage sur les thèmes de réunion. Les plus demandés :

Comment retrouver ses limites ? Cadastre, GPS, observations ?

Se chauffer au bois ? Avec quoi, bûches, plaquettes, granulés ? Quelles économies ?

L'eau : restauration des puits, recherche des sources, les retenues...

La truffe, sa biologie, sa culture  
La sylviculture truffière : recherche, mise en évidence et les interventions préconisées

Le statut juridique des chemins

Gestion forestière et prévention incendie : quelle participation active du propriétaire ?

Le débroussaillage : utilité, méthodes, matériels

La taille et l'élagage : les règles à suivre et les astuces.

Le pastoralisme en forêt : intérêts, buts, limites

Organiser une coupe de bois, les précautions à prendre, le prix des bois, la législation

Comment la forêt va-t-elle évoluer à la suite des changements climatiques ?

Connaissance des champignons de notre région.

Les techniciens vont s'attacher à préparer une partie des thèmes en trouvant les sites et les personnes approchées pour répondre à ces demandes.